



Enedis - DR Alpes

MAIRIE DE PASSINS  
LE VILLAGE  
38510 PASSINS

Téléphone : 04 38 12 18 74  
Courriel : alp-cuau@enedis.fr  
Interlocuteur : PARENT-BERT michel

Objet : Réponse concernant l'instruction d'une autorisation d'urbanisme

GRENOBLE, le 19/02/2019

Madame, Monsieur,

Par votre demande d'information pour l'instruction de l'autorisation d'urbanisme d'une installation de production, vous nous avez sollicités afin de connaître les coûts d'extension de réseau électrique qui seraient à la charge de la CCU (ou de l'EPCI) concernant le projet référencé ci-dessous :

Autorisation d'Urbanisme : PC0382971910002  
Adresse : BOLOGNE  
38510 ARANDON-PASSINS  
Référence cadastrale : Section AB , Parcelle n° 55-77-78-79-80-81-82-83-84-85-86-87-88-89-90  
Section AB , Parcelle n° 91-92-93-94-103-104-133-151-156  
Nom du demandeur : VAN GINDERDEUREN VITTORIO

Selon les dispositions de l'article L342-11 du code de l'énergie, l'éventuelle contribution pour des travaux d'extension nécessaires à la réalisation d'un projet de production n'est pas à la charge de la CCU.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Michel PARENT-BERT

Votre conseiller

1/1

*Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7j/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Enedis est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.*

